



Saint-Simon

Mémoires

1711-1714

Additions

au Journal de Dangeau

IV

ÉDITION ÉTABLIE PAR YVES COIRAULT

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

SAINT-SIMON

Mémoires

(1711-1714)

*Additions
au Journal de Dangeau*

IV

ÉDITION ÉTABLIE PAR YVES COIRAULT

nrf

GALLIMARD

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.*

© Éditions Gallimard, 1985.

1711. Prince de Conti,
Médavy, Du Bourg,
Albergotti, Goësbriand
reçus chevaliers de
l'Ordre. Singularités sur
le prince de Conti.
Goësbriand gouverneur de
Verdun.

Cette^a année commença par la cérémonie de faire chevaliers de l'Ordre M. le prince de Conti, Médavy et Du Bourg, longtemps depuis maréchaux de France, Albergotti et Goësbriand. M. le prince de Conti n'avait pas quinze ans ; madame sa mère ne laissait pas de demander l'Ordre pour lui depuis longtemps avec le dernier empressement. L'âge des princes du sang pour l'avoir est vingt-cinq ans ; mais le Roi, qui l'avait donné au comte de Toulouse avant quatorze ans¹, ne sut que répondre à cet exemple, que M. du Maine fit valoir dans la liaison intime où les affaires de la succession de Monsieur le Prince² l'avaient mis avec Mme la princesse de Conti. Ainsi, moyennant les bâtards, qui peu à peu renversèrent tout et défigurèrent tout, les princes du sang eurent l'Ordre sans âge comme les fils de France : c'est-à-dire que, les fils de la couronne et ceux de l'adultère y étant traités pour l'âge en toute égalité, les princes du sang ne purent demeurer exclus du même avantage. La présentation de M. le prince de Conti fut une autre nouveauté tout aussi étrange. Les parrains doivent être de même rang que le présenté³ ; lorsque les chevaliers manquent, comme en 1661 et en 1688, on n'y regarde point, par l'impossibilité, et les fils de France sont parrains indifféremment de tous les chevaliers novices, à leur tour ; mais, quand il y a des chevaliers suffisamment, on revient à la

règle toujours observée. C'était donc à deux princes du sang à présenter le prince de Conti ; mais il n'y avait de prince du sang que Monsieur le Duc qui fût chevalier de l'Ordre : la raison voulait donc que, pour le second parrain, on en approchât au plus près, et que M. du Maine, ou, si sa jambe boiteuse l'en empêchait, le comte de Toulouse, le fût, puisqu'il ne leur manquait rien, nulle part en France, du rang de prince du sang que des bagatelles au Parlement imperceptibles, et que les enfants même de M. du Maine y étaient pareillement montés¹. Néanmoins, avec la pique² d'entre Madame la Duchesse et M. du Maine, qui était dès lors très vive sur la succession de Monsieur le Prince, le Roi hésita à coupler³ M. du Maine avec Monsieur le Duc. On pouvait, pour honorer les princes du sang, coupler Monsieur le Duc avec M. le duc d'Orléans ; mais le rang de petit-fils de France, si récent, et si distingué de celui des princes du sang, s'accommoda encore moins de cela que^a Monsieur le Duc de M. du Maine. Pour couper court, on remonta au faite, afin que tout y fût sans proportion : on ne s'arrêta point aux fils de France, quoiqu'il n'y en⁴ pût avoir d'un prince du sang avec eux, et la présentation se fit par Monseigneur et Mgr le duc de Bourgogne. Les quatre autres, on a vu à quelle occasion ils furent nommés⁵, et jusqu'à quel point la décoration de la cour, des plus hautes dignités, de la première naissance, devint de plus en plus, depuis Louvois et sa promotion de 1688, récompense militaire. Les deux premiers⁶ portaient l'Ordre depuis longtemps jusqu'à ce qu'ils pussent être reçus : à cette occasion, ils furent mandés pour l'être, l'un de Strasbourg, où il commandait sur toute la frontière du Rhin, l'autre de Grenoble, où il commandait sur toute la frontière de Savoie. Les deux autres venaient d'être nommés, et ne portèrent l'Ordre qu'après avoir été reçus. Les deux premiers retournèrent bientôt après à leur commandement, et Goësbriand s'en alla commander à Saint-Omer ; le Roi lui donna une pension de vingt mille livres⁷ en attendant le premier gouvernement vacant : c'était bien le moins pour le gendre de celui qui les payait. Goësbriand n'attendit pas longtemps le gouvernement de Verdun, que la mort de Feuquières lui procura^b.

Mariage de Châtillon
avec une fille de Voysin.

Voysin maria sa seconde fille au comte de Châtillon⁸, fils et neveu des deux premiers gentilshommes de la chambre de Monsieur

et de M. le duc d'Orléans, qui sûrement n'auraient pas cru à son horoscope, si elle¹ leur eût^a dit la fortune dans laquelle il est aujourd'hui, et que son oncle, le favori de Monsieur, a eu loisir de voir, quelque année avant sa mort à quatre-vingt-sept ou huit ans, retiré depuis longtemps dans sa province². Voysin, au lieu des deux cent mille livres que le Roi, avant cette dernière guerre, donnait aux filles de ses ministres³, eut, comme ils ont eu depuis, dix mille livres de pension pour sa fille.

Électeur de Cologne à Paris et à la cour ; dit la messe à Mme la duchesse de Bourgogne. Son étrange poisson d'avril.

L'électeur de Cologne, qui était venu de Valenciennes voir l'électeur de Bavière à Compiègne, arriva à Paris les deux ou trois premiers jours de cette année⁴. Il eut incontinent après une audience du Roi *incognito*, et alla de même tout de suite chez Mme la duchesse de Bourgogne, où Mgr le duc de Bourgogne se trouva. L'Électeur s'amusa quelques semaines à Paris, et vint après dîner à Meudon⁵. Monseigneur se mit à table dans son fauteuil, à sa place ordinaire, et sans cadenas⁶, parce qu'à Meudon il n'en avait jamais, et, comme à l'ordinaire, une serviette plissée sur la nappe, sous son couvert, et servi par Du Mont avec une soucoupe pour boire. L'électeur de Cologne se mit vis-à-vis de Monseigneur, parmi les courtisans, sur un siège pareil à eux, et cette place vis-à-vis de Monseigneur n'était point celle des princes du sang, ni distinguée en rien. Il n'eut point de serviette sous son couvert, ni de couvert distingué, mais fut servi par un officier de la bouche, et sans soucoupe pour boire, comme tous les autres courtisans⁷. Il fut par toute la maison avec Monseigneur, qui, aux portes étroites, passait devant lui sans aucun compliment, et l'Électeur s'arrêtait et se rangeait avec un air de respect ; et, parlant à lui, l'appela toujours *Monseigneur*, usage qui avait tellement prévalu que le Roi ne lui parlait jamais autrement, et que, parlant de lui, il le nommait^b plus ordinairement *Monseigneur* qu'il ne disait *mon fils* ; mais, *Monsieur le Dauphin*, il ne le disait jamais⁸. Deux jours après, qui fut le mardi 3 février, il vit l'Électeur dans son cabinet, lequel, en sortant de là, s'en alla dire la messe à Mme la duchesse de Bourgogne. Il aimait à la dire et basse et haute, et à faire toutes sortes de fonctions⁹ : il avait fort prié Mme la duchesse de Bourgogne de l'entendre. Il la dit au grand autel de la chapelle, basse et comme un évêque ordinaire.

Mme la duchesse de Bourgogne était en haut dans la tribune, pour éviter le corporal¹ que le prêtre lui apporte à baiser à la fin de la messe quand elle était en^a bas, et pour que cette messe eût l'air d'une messe ordinaire ; mais l'Électeur la salua profondément en entrant et en sortant de l'autel, et s'inclina comme un chapelain ordinaire aux *Dominus vobiscum* et à la bénédiction. En entrant et en sortant de l'autel, Mme la duchesse de Bourgogne reçut debout son inclination profonde, et lui fit une révérence fort marquée. Madame fut outrée de cette messe, et se garda bien de s'y trouver² : l'Électeur, en effet, aurait pu s'en passer ; mais non seulement, ce fut lui qui la proposa, mais qui en pressa, et qui témoigna que Mme la duchesse de Bourgogne le désobligerait, si elle l'en refusait³. Il n'y avait point de cérémonies qu'il n'aimât à faire. Enfin il aimait même à prêcher, et on peut juger comment il prêchait. Il s'avisa, un premier jour d'avril, de monter en chaire ; il y avait envoyé inviter tout ce qui était à Valenciennes, et l'église était toute remplie. L'Électeur parut en chaire, regarda la compagnie de tous côtés, puis tout à coup se prit à crier : « Poisson d'avril ! poisson d'avril ! » et sa musique, avec force trompettes et timbales⁴, à lui répondre. Lui^b cependant fit le plongeon⁵, et s'en alla. Voilà des plaisanteries allemandes, et de prince, dont l'assistance, qui en rit fort, ne laissa pas d'être bien étonnée. Après avoir dit la messe à Mme la duchesse de Bourgogne, il dina chez le duc de Villeroy, et fut ensuite voir^c Mme de Maintenon à Saint-Cyr, qui lui^d donna Mme de Dangeau⁶ pour le conduire à voir toutes les classes des demoiselles et l'accompagner par toute la maison. Il avait pris congé du Roi le matin, qui lui fit donner beaucoup d'argent et le renvoya fort content. Deux jours après, il apprit la vacance d'un canonicat de Liège, dont il était aussi évêque⁷ : il l'envoya offrir galamment à Mme de Dangeau pour le comte de Levenstein son frère, chanoine de Cologne et grand doyen de Strasbourg, mort longtemps depuis évêque de Tournai⁸ ; et le canonicat fut accepté avec l'agrément du Roi. L'électeur de Cologne s'en alla le 7 février

Mort de l'électeur à Compiègne, d'où il s'en retourna
de Trèves. à Valenciennes. On apprit quelques jours après la mort de l'électeur de Trèves⁹ : ainsi le frère de M. de Lorraine ne fut pas longtemps coadjuteur, et ces chapitres de Mayence et de Trèves, si résolus, par l'exemple de

celui de Cologne, à se faire sages contre l'ambition des princes, et à n'en point recevoir parmi eux^a, tombèrent dans le même inconvénient, Trèves dès lors, et Mayence ensuite, dont le coadjuteur était le grand maître de l'ordre teutonique¹, frère de l'électeur palatin et de l'impératrice douairière.

La Porte déclare la guerre à la Russie. Le roi de Suède, de son asile de Bender², sut si bien remuer la Porte en sa faveur, qu'on sut par des Alleurs, qui avait succédé à Ferriol dans l'ambassade de Constantinople³, que le Grand Seigneur déclarait la guerre⁴ et prétendait, avec une armée de trois cent mille Turcs, Tartares ou Cosaques, chasser les Moscovites et les Saxons de Pologne, et rétablir le roi de Suède et le roi Stanislas. Cette nouvelle, qui pouvait influencer sur les affaires de l'Empereur, fit un peu de soulagement.

Nangis colonel du régiment du Roi. Le Roi, lassé de voir son régiment d'infanterie dans un assez mauvais état, donna le gouvernement de Landrecies à du Barail et le fit maréchal de camp : il était lieutenant-colonel lorsque le Roi l'ôta, comme on l'a dit, à Surville et le donna à du Barail, à qui il le reprit, et le donna à Nangis⁵. Cela parut un grand commencement de fortune à tous les détails que le colonel de ce régiment avait fréquemment tête à tête avec le Roi, qui se croyait le colonel particulier de ce régiment, avec le même goût qu'un jeune homme qui sort des mousquetaires.

Mort, famille et caractère de Feuquières. Feuquières mourut en ce temps-ci⁶. Il était ancien lieutenant général, d'une grande et froide valeur, de beaucoup plus d'esprit qu'on n'en a d'ordinaire, orné et instruit, et d'une science à la guerre qui l'aurait porté à tout pour peu que sa méchanceté suprême lui eût permis de cacher, au moins un peu, qu'il n'avait ni cœur ni âme⁷. On en a vu⁸ quelques traits ici répandus, dont sa vie ne fut qu'un tissu⁹. C'était un homme qui ne servait jamais dans une armée qu'à dessein de la commander, de s'emparer du général, de s'approprier tout, de se jouer de tous les officiers généraux et particuliers ; et, comme il ne trouva point de général d'armée qui s'accommodât de son joug, il devenait son ennemi, et encore celui de l'État, en lui faisant, tant qu'il pouvait, manquer toutes ses entreprises. On ferait un livre de ces sortes de crimes. Aussi ne servait-il plus il y avait très longtemps, parce qu'aucun général ne le voulait dans son

armée, pour en avoir tous tâté. Il a laissé des *Mémoires* sur la guerre¹ qui seraient un chef-d'œuvre en ce genre, et savamment, clairement, précisément et noblement écrits, si, comme un chien enragé, il n'avait pas déchiré, et souvent mal à propos, tous les généraux sous lesquels il a servi². Aussi mourut-il pauvre, sans récompense et sans amis. Il n'avait qu'une pension de six mille livres, que le Roi laissa à sa famille³. Leur nom est Pas⁴, bonne et ancienne noblesse de Picardie. Son père⁵ fut^a tué approchant fort du bâton, vers lequel il avait rapidement et vertueusement couru, et son grand-père s'était signalé dans les plus importantes négociations de son temps, sur les traces duquel Rebenac⁶, frère de celui[-ci], commençait à marcher quand il mourut ; et, avec cela, ils n'ont jamais pu rien obtenir de la fortune que le gouvernement de Verdun, qui fut donné à Goësbriand⁷. Son fils mourut bientôt⁸ après lui sans enfants, et sa fille unique⁹, dont la mère était fille du marquis d'Hocquincourt chevalier de l'Ordre, fils du maréchal, laquelle hérita de tous ses frères, porta tous ces biens à un Seiglière, dont la vie honteuse a même déshonoré jusqu'à la bassesse de sa naissance, et dont la mère¹⁰, fille du marquis de Soyecourt chevalier de l'Ordre et grand veneur, avait aussi hérité de ses deux frères, tués sans alliance tous deux à la bataille de Fleurus :

*Réflexion
sur les vilains^b.*

et voilà comme on donne des filles de qualité à des vilains¹¹, parce qu'ils les prennent pour rien¹², desquelles après ils ont tous les biens de leurs maisons ! Ce faux Soyecourt est mort fugitif à Venise, sa femme bientôt après, et leur fils a eu un régiment¹³ tandis que les gens les plus qualifiés n'en peuvent obtenir du cardinal Fleury. *Similis simili gaudet*¹⁴ ; cela se retrouve en tout. Il n'y a plus d'Hocquincourt, qui est Monchy, ni de Pas ; Rebenac n'a laissé que Mme de Souvré¹⁵, mascarade de Tellier¹⁶, et leur troisième frère est mort vieux sans enfants de la fille de Mignard¹⁷, ce peintre fameux, qui, pour sa beauté, l'a peinte en plusieurs endroits de la galerie de Versailles et dans plusieurs autres de ses ouvrages.

Mort et caractère

Estrades¹⁸ mourut presque en même temps. Il était fils aîné de ce maréchal d'Estrades si capable dans son métier, et si célèbre par le nombre, l'importance et le succès de ses négociations, et qui mourut en 1686, en février, à soixante-dix-

neuf ans, gouverneur^a de M. le duc de Chartres. Il venait de conclure et de signer la paix à Nimègue en 1678 ; il^b dépêcha ce fils au Roi sur-le-champ : il s'amusa à Bruxelles à une maîtresse¹, et donna ainsi le temps au prince d'Orange, qui était au désespoir d'une paix qui mettait des bornes à sa puissance en Hollande, de donner la bataille de Saint-Denis à M. de Luxembourg², qui ne s'attendait à rien moins, comptant la paix faite, et qui en reçut la nouvelle du Roi le lendemain. Le prince d'Orange l'avait dans sa poche avant le combat ; mais il espéra la rompre par une victoire, et, s'il ne la remportait pas, profiter de la paix. Estrades fit dire vrai encore à ce proverbe : *Filii heroum noxae*³ ; il mena toujours une vie obscure avec peu de commerce, peu d'amis^c, et moins de considération. Celle de son père, qui sut faire le marché si important du secours maritime des États-Généraux pour prendre Dunkerque⁴, dont il eut le gouvernement après le maréchal de Rantzau⁵, le lui valut après^d lui, et la mairie perpétuelle de Bordeaux⁶. Son fils, devenu lieutenant général, voulut bien accompagner les enfants de M. du Maine en Hongrie⁷, où il fut tué devant Belgrade en 1717, et a laissé des enfants qui n'ont pas percé dans le monde. Le maréchal d'Estrades avait deux fils qui valaient mieux que l'aîné : le chevalier d'Estrades⁸, attaché à M. le duc de Chartres d'alors, qui fut tué à la tête de son régiment à Steinkerque en 1692, et qui serait devenu digne de son père, et l'abbé d'Estrades⁹, dont il sera parlé ailleurs. On ne connaît rien au-delà du grand-père du maréchal d'Estrades¹⁰. Son père¹¹, qui était brave et sage, et qui avait servi Henri IV contre la Ligue, fut successivement gouverneur du comte de Moret¹² bâtard d'Henri IV, et des ducs de Mercœur et de Beaufort¹³, enfin des ducs de Nemours¹⁴, de Guise¹⁵ et d'Aumale¹⁶. La mère de celui-là était fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux et d'une Jeanne, dite de Mendoze¹⁷, qui était de race de juive d'Espagne. On a parlé ailleurs de la ridicule coutume de ce pays-là de donner aux juifs qui se convertissent, et dont on est parrain, non seulement son nom de baptême comme partout, mais encore son nom de maison et ses armes, qui deviennent le nom et les armes du juif filleul et de sa postérité¹⁸ : le père ou le grand-père de cette Jeanne Mendoze eut ainsi le nom et les armes de Mendoze de son parrain, et M. d'Estrades en décora ses armes, et sa postérité après lui. Il y [a] d'excellents *Mémoires* du maréchal d'Estrades¹⁹.

Prétention et procès

*de d'Antin sur la dignité
de duc et pair d'Épernon.*

Maintenant il est temps de venir au procès¹ que d'Antin intenta^a sur des chimères aussi folles que rances² de l'ancienne duché-pairie d'Épernon, et aux adresses incomparables par lesquelles il sembla faire grâce au Roi et aux ducs de le devenir, et à l'édit qui, à cette occasion, sous prétexte de grâces et de bienfaits, donna comme le dernier coup à une dignité que le Roi voulut sans cesse abattre, et dont le sort était d'en recevoir des coups de massue³ à chaque occasion de procès de préséance que des chimères et l'ambition intentait aux ducs. Ce récit, qui ne saurait être court, et qui pourra même avoir des parties ennuyeuses, sert si fort à peindre les ruses d'un courtisan, la jalousie des autres, les artifices des bâtards, un intérieur de cour et de seigneurs peu connu, et à montrer à découvert les pierres d'attente⁴ et la préparation de grands événements de cour et d'intérieur d'État, qu'il ne sera pas un des moins curieux de ce genre.

On a vu⁵, lors du procès de préséance de feu M. de Luxembourg, la tentative que firent les Estrées en faveur de Mlle de Rouillac pour ce duché d'Épernon en sa personne, et que le comte d'Estrées devait épouser en cas de succès, et qui fut depuis gendre de M. de Noailles⁶. Ce coup manqué, feu M. de Montespan avait passé avec elle tous les actes nécessaires pour succéder après elle à sa terre d'Épernon et à ses prétentions⁷, et n'avait rien oublié pour les tenir secrets, quoiqu'il n'eût pu se tenir d'essayer de prendre dans ses terres de Guyenne, où il demeurait, le nom de duc d'Épernon, et de s'y faire moquer de lui⁸. Il était mort dans ces idées, et d'Antin s'en était toujours nourri. Arrivé enfin à la faveur et aux privances avec le funeste appui de la coupable fécondité de sa mère, il sentit ses forces, et il se crut en état de se faire écouter du Roi, et craindre de ceux qu'il avait à attaquer⁹. Il choisit Marly comme un lieu qui lui était encore plus favorable : il épia son moment dans les cabinets, et le trouva le samedi 10 janvier de cette année. Là, il dit au^b Roi

D'Antin obtient

permission du Roi

d'intenter son procès.

*Ruse et artifice de son
discours.*

que, comblé de ses grâces, il lui siérait mal de l'importuner pour de nouvelles, mais qu'étant le plus juste des rois, il croyait devoir à Sa Majesté et à soi-même de lui représenter qu'il souffrait une injustice^c de sa part, qu'il ne pouvait se persuader qui¹⁰ fût

dans sa mémoire, puisque, comblé de ses bienfaits, il ne pouvait croire qu'il^a la voulût faire au plus inconnu de ses sujets. Après ce bel exorde, il dit au Roi que sa coutume était de laisser à chacun le libre cours de la justice, et, entre particuliers, de ne se mêler point de leurs affaires ; que néanmoins il en avait une où il allait de toute sa fortune, qui ne touchait le Roi en rien, et qui était arrêtée par sa seule autorité ; que cette affaire était la prétention à la dignité de duc et pair d'Épernon que le dernier marquis de Rouillac avait poursuivie après son père, et que le crédit des ducs, prêts à la perdre, avait suspendue par un coup d'autorité du Roi¹ ; que, depuis, il avait eu la bonté de permettre à Mlle de Rouillac de reprendre cette instance, dont le succès aurait fait son établissement ; que les difficultés, toujours plus fâcheuses à ce sexe, et la grande piété de Mlle de Rouillac, lui avaient fait prendre le parti d'un saint repos, dans lequel elle était morte ; qu'il avait recueilli ses droits avec sa succession dans des temps où il n'avait pas trop osé demander justice ; que, maintenant qu'il se croyait assez heureux pour que ces temps fussent changés, il ne demandait pour toute grâce que celle qu'il ne refusait à personne, et de lui permettre de faire valoir son droit ; qu'il ne serait importuné de rien, que ce serait un procès à l'ordinaire à la grand-chambre ; qu'il avait extrêmement examiné et fait examiner la question, qu'elle était indubitable, et que, de plus, quoiqu'il dût s'attendre à des oppositions, il tâcherait de mériter par sa conduite de s'en attirer une dont il n'eût pas lieu de se plaindre ; que d'ailleurs c'était si peu de chose pour chacun des ducs de reculer d'un pas, et pour lui une si grande fortune que de se trouver leur confrère, et du même coup à leur tête, qu'il ne savait si beaucoup s'opposeraient bien sérieusement à lui ; que, par là, devenu duc et pair sans grâce, personne ne serait en droit d'exemple d'importuner Sa Majesté ; qu'il espérait assez de ses bontés pour oser se flatter qu'il ne serait point fâché de le voir en ce rang sans qu'il lui en coûtât rien. C'était là toucher le Roi par son endroit sensible après lui avoir menti de point en point sur tous les faits qu'il avait avancés, et avoir mis dans son discours tout l'art du plus délié et du plus expérimenté courtisan. Il était vrai que, le Roi subjugué par lui, il était hors de portée² du refus ; mais la prostitution des dignités et l'outréuidance française y portait des gens que le Roi ne voulait ni faire ni mécontenter, mais la raison intime, et

que d'Antin avait bien sentie, était la jalousie du Roi contre ses favoris, dont il redoutait autant l'apparence d'être gouverné comme¹ il leur en abandonnait la réalité de bonne grâce. La faveur si éclatante de d'Antin n'avait pas besoin d'un nouvel accroissement aux yeux du monde, et il sut mettre le Roi si avant dans ses intérêts par ce tour adroit et si ajusté à son goût, que la partialité du Roi eut peine à demeurer en quelques bornes. Parler donc en ce sens et obtenir ne fut qu'une même chose, laquelle fut plus tôt faite qu'éventée². Le lendemain dimanche³, j'entraï dans le salon vers l'heure que le Roi allait sortir pour la messe. Je m'approchai d'abord d'une des cheminées, où La Vrillière se chauffait avec je ne sais plus qui ; à peine les eus-je joints, que La Vrillière m'apprit la nouvelle. Je baissai la tête et haussai les épaules. Il me demanda ce que j'en pensais : je lui dis que je croyais que le triomphe ne coûterait guère sur des victimes commes nous. Un moment après, je vis de l'autre côté du salon les ducs de Villeroi, de Berwick et de La Rocheguyon qui parlaient tous trois ensemble, et qui, dès qu'ils m'aperçurent, m'appelèrent. Non seulement ils savaient la chose, mais tout le propos de d'Antin que j'ai rapporté. Le Roi, à Marly, n'avait que deux cabinets ; *Appartement du Roi* encore le second était-il retranché en *à Marly.* deux pour une chaise percée, dont le lieu était assez grand aux dépens du reste du cabinet qui lui donnait le jour, pour que ce fût là que le Roi se tint⁴ après son souper avec sa famille : ainsi, les valets intérieurs dont ces cabinets étaient pleins, et dont les portes étaient toujours toutes ouvertes⁵, voyaient tout ce qui s'y passait, et entendaient tout. Blouin, qui n'aimait pas d'Antin, n'avait pas perdu un mot de son discours, et l'avait rendu aux ducs de Villeroi et de La Rocheguyon, ses intimes, et qui soupaient chez lui presque tous les soirs. Dès que je fus à eux, ils me le rendirent, et me demandèrent mon avis : je leur répondis comme je venais de faire à La Vrillière. Ma surprise fut grande de les voir tous trois s'en irriter, et me demander si j'avais résolu de ne me point défendre. Je dis languissamment⁶ que je ferais comme les autres, et, dans la vérité, c'était bien ma résolution de laisser tout aller, par les expériences que j'avais de ces choses, et ce qui m'en était arrivé, qui se^a trouvent ici en plusieurs endroits ; mais je trouvai une vigueur qui ranima un peu la mienne, mais sans me faire sortir des bornes que je crus ne devoir

*Ferme et nombreuse
résolution de défense.* pas¹ outrepasser. Ils me dirent qu'ils venaient de parler aux maréchaux de Boufflers et d'Harcourt, qui pensaient comme eux à une juste et verte² défense ; que d'Antin, sorti exprès des cabinets, leur venait de dire ce qu'il avait obtenu ; qu'il y avait ajouté des respects infinis, entre autres que, s'il lui était possible de détacher l'ancienneté de la prétention, il s'estimerait trop honoré d'être le dernier de nous, et toutes sortes de déférences et de beaux propos sur les procédés dans l'affaire, que je supprime ici ; qu'ils lui avaient répondu avec la politesse que demandait son compliment³, mais avec la fermeté la plus nette sur la défense ; qu'ils y étaient résolus ; qu'il y aurait de la honte à marquer de la crainte de sa faveur⁴, et de la défiance du droit ; que j'étais celui qui^a entendait le mieux ces sortes d'affaires pour avoir défendu celle contre M. de Luxembourg et empêché celle d'Aiguillon⁵ ; que, ne doutant pas de mon courage, ils venaient à moi me prier de me joindre à eux, et de leur dire ce qu'il y avait à faire. Ils ajoutèrent qu'il ne fallait pas douter que le Roi ne fût pour d'Antin ; que l'espérance de celui-ci était qu'il ne se trouverait personne qui osât le traverser, chose dont sûrement le Roi serait bien aise, mais que ce serait la dernière lâcheté ; qu'il fallait tous nous bien entendre et marcher d'un pas égal ; que, cela fait, le Roi n'oserait nous en montrer du mécontentement, ni, pour d'Antin seul, fâcher tout ce qui l'environnait dans les principales charges, qui, réunis, feraient au favori la moitié de la peur⁶ ; qu'il fallait commencer par rassembler ce qui était à Marly, et que cet exemple serait puissant sur les autres. La Rocheguyon surtout insista que céder serait abandonner la cause pendante contre M. de Luxembourg, ouvrir la porte à toutes les prétentions du monde, et prit avidement ce hameçon⁷ de l'affaire de M. de Luxembourg que je lâchai froidement dans le discours. Ils insistèrent donc vivement pour savoir mon sentiment, et surtout comment il s'y fallait prendre pour se bien et fermement défendre. À ce qu'ils venaient de dire sur le Roi, je sentis qu'ils parlaient de bonne foi sur tout le reste. Je leur dis donc, mais sans sortir du flegme⁸, que j'étais bien aise de les voir dans des sentiments que l'expérience de toute ma vie les devait empêcher de douter qu'ils⁹ ne fussent les miens, mais que je leur avouais aussi que mon expérience particulière me rendait leur ardeur nécessaire pour rallumer la mienne ;

que, puisqu'ils voulaient savoir ce qu'il fallait faire, et ne pas perdre un moment, la première démarche nécessaire était de signer une opposition à ce que nul ne fût reçu duc et^a pair à la dignité d'Épernon, et de la faire signifier au procureur général et au greffier en chef du Parlement, moyennant quoi il n'y avait plus de surprise à craindre ; la seconde, de nous former un conseil ; que le meilleur, à mon avis, était de prendre ce qui restait du nôtre contre M. de Luxembourg¹, et que je m'offrais de pourvoir à ces deux préliminaires. Ils m'en conjurèrent avec mille protestations de courage et d'union : aussitôt j'exécutai, par une lettre chez moi, l'engagement que^b je venais de prendre. Rentrant au château, je trouvai M. de Beauvillier, qui se jeta dans mon oreille, et me dit de ne me point séparer des autres ducs, de faire même tout ce que je pourrais contre d'Antin, mais de me contenir dans l'extérieur en des mesures d'honnêteté et de modération, et qu'il en avait dit autant à son frère et à son gendre². C'était bien mon projet ; mais je ne laissai pas d'être surpris et encouragé de cet avis d'un homme si mesuré, surtout en ces sortes d'affaires. Arrivant dans le salon, les trois qui m'avaient parlé, et que j'y avais laissés, m'avertirent de me trouver chez le maréchal de Boufflers dans une demi-heure, où ils se devaient rendre. Les ducs de Tresmes et d'Harcourt y vinrent : je leur rendis compte de ce que je venais de faire, et je les réjouis fort de leur apprendre que les ducs de Mortemart et de Saint-Aignan seraient des nôtres de l'aveu du duc de Beauvillier, d'autant que^c le duc de Mortemart avait répondu au duc de Villeroy, qui lui avait parlé à ce qu'il nous dit là, qu'il consulterait son beau-père. Nous raisonnâmes, sur une liste de ducs, sur lesquels on pourrait compter ou non. Chacun se chargea d'écrire à ses amis, excepté à ceux qui avaient des duchés femelles³, quoique l'exemple de M. de Richelieu contre M. de Luxembourg

Avis sensé et hardi les dût rassurer. On parla ensuite de
d'Harcourt. notre conduite de cour : il fut résolu, M. d'Harcourt menant la parole, que nous payerions d'Antin de compliments, que nous déclarerions notre union et notre attachement à notre défense, que nous ne ferions pas semblant de nous douter que le Roi, quoi qu'il fît, pût souhaiter contre nous, afin de l'obliger par cette surdité volontaire à des démarches plus marquées, que nous savions que d'Antin, avec toute sa faveur, n'arracherait pas contre des

personnes desquelles plusieurs l'approchaient de si près dans ses affaires, ou autour de sa personne, outre sa conduite ordinaire, en ces sortes d'affaires, de se piquer de neutralité. On discuta ensuite les démarches du palais. Il fut question de donner une forme à la conduite de l'affaire. Je rendis compte de celle du procès contre M. de Luxembourg : il fut jugé à propos de l'imiter en tout pour celui-ci. M. d'Harcourt appuya fort sur la nécessité d'en choisir un ou deux, parmi nous, qui eussent la direction de l'affaire, qui y donnassent le mouvement par leur soin et leur présence, et qui eussent le pouvoir d'agir et de signer pour tous quand il serait nécessaire, pour ne point perdre de temps aux occasions pressées, puis proposa de me prier de vouloir bien m'en charger. Je n'avais pas eu peine à reconnaître que la chose avait été agitée entre eux auparavant l'assemblée¹, et résolue. Tous applaudirent, et joignirent à l'invitation la plus empressée toute l'adresse et la plus flatteuse politesse pour piquer mon courage. Je répondis avec modestie, bien résolu à ne pas accepter un emploi dont j'avais bien prévu la nécessité et les^a inconvénients, et qu'il me serait présenté. Je fus pressé avec éloquence : je représentai que mon assiduité à la cour ne m'en pouvait permettre assez à Paris pour suivre l'affaire d'aussi près qu'il était nécessaire. Comme je vis que rien ne les satisfaisait, je leur dis que ces affaires communes ne m'avaient pas personnellement assez bien réussi pour m'engager de nouveau à les conduire ; que d'ailleurs les raisons particulières qui m'avaient plus d'une fois commis avec M. d'Antin ne me permettaient pas de m'exposer volontairement à une occasion nouvelle ; que je les suppliais de n'imputer point mes excuses à paresse ni à mollesse, mais à une nécessité qui ne pouvait se surmonter. Nous nous séparâmes de la sorte, contents de nos mesures prises en si peu de moments, mais ces messieurs fort peu de mon refus à travers toutes les honnêtetés possibles. Tant de fermeté dans un temps de

Causes de fermeté.

si misérable faiblesse, et parmi des courtisans si rampants² qui voyaient clairement le Roi contre eux, eut des raisons que, dans ma surprise, je découvris sans peine. Les ducs de Villeroy et de La Rocheguyon avaient de tout temps vécu dans un parfait mépris pour d'Antin, et si marqué, que d'Antin, dont la politique avait toujours été de ne s'aliéner personne, s'en était souvent plaint à eux par des tiers, et quelquefois par

lui-même ; et, comme ç'avait été sans succès, il s'en était formé une inimitié, même assez peu voilée, que la jalousie de^a la cour intérieure de Monseigneur avait fomentée, et que la faveur déclarée de d'Antin auprès du Roi avait comblée dans les deux beaux-frères, qui, avant de l'être, et de toute leur vie, n'avaient jamais été qu'un¹, et M. de Liancourt avec eux. Harcourt, extrêmement leur ami, et plus encore du Premier écuyer, qui haïssait sournoisement d'Antin, et qui, de plus, ne lui pouvait pardonner les Bâtiments sur lesquels il avait eu lieu de compter², avait épousé leurs sentiments avec d'autant plus de facilité qu'il regardait d'Antin comme un dangereux rival pour le Conseil, et comme un obstacle^b à y entrer. Boufflers, si droit et si touché de la dignité, n'avait pas oublié les mauvais offices de d'Antin lors de la bataille de Malplaquet³, et Villars, lié à d'Antin par la raison contraire, n'osa jamais abandonner une communauté d'intérêts qui lui faisait un si prodigieux honneur. Tresmes, né noble je ne sais pas pourquoi⁴, avait de plus Harcourt pour boussole, et Berwick, fort anglais, ne pouvait souffrir l'interversion des rangs.

Mesures prises.

Notre conseil fut formé en vingt-quatre heures, et notre opposition, dressée, me fut renvoyée. Il fut singulier que le hasard fit que celui de d'Antin fut celui de Madame la Duchesse pour la succession de Monsieur le Prince, et le nôtre le même qui lui fut opposé par ses belles-sœurs⁵. Je dis à ces messieurs, en arrivant pour la messe du Roi, que j'avais l'opposition. Le Roi, au sortir de sa messe, étant entré chez Mme de Maintenon, MM. de Tresmes et d'Harcourt firent sortir tout ce qui se trouva dans l'antichambre, et en firent fermer les portes. Là, je rendis compte aux mêmes de la veille de la formation de notre conseil et des mesures prises, et il fut arrêté qu'on proposerait l'opposition à signer aux ducs qui étaient à Marly. On y dansait, et le Roi y avait mené pour cela de jeunes gens, entre autres le duc de Brissac⁶. Je fis observer qu'à son âge, sa signature de plus ou de moins n'aurait pas grand poids, et qu'il embarrasserait fort au contraire, s'il s'avisait de consulter auparavant son oncle Desmarets⁷, et celui-ci le Roi, et qu'après il refusât sa signature : cela fit qu'on ne lui en parla point. On reprit après l'article qui était demeuré indécis la veille, de la conduite de l'affaire, dont je fus pressé de me charger, sans comparaison plus fortement que je ne l'avais été. Plus j'y

bâtards ; tous les courtisans ventre à terre : 1018 — 1058. Honneur militaire accordé au duc du Maine : 1018 — 1059. Mort de la reine Anne ; son désir de remettre son frère sur le trône : 1018 — 1060. Le testament de Louis XIV : 1018 — 1061. Caractère, vie et mort du duc de Beauvillier ; admirable conduite de sa veuve : 1019 — 1062. Le marquis de Marillac, beau-frère du duc de Beauvillier : 1032 — 1063. Comment le duc de Beauvillier devint chef du Conseil des finances ; mot du comte de Gramont : 1032 — 1064. L'abbé de Villeroi fait archevêque de Lyon : 1032 — 1065. Disgrâce du cardinal del Giudice : 1033 — 1066. Le marquis de Béthune-Orval envoyé en Espagne : 1035 — 1067. Le prince de Rohan fait duc et pair ; cacophonie de Rohan-Rohan : 1035 — 1068. L'ordre de l'Annonciade : 1036 — 1069. Ambassade d'Amelot à Rome : 1036 — 1070. Brulart, évêque de Soissons : 1036 — 1071. Pompadour désigné pour l'ambassade d'Espagne : 1037 — 1072. La maison de la reine d'Espagne : 1038 — 1073. Le financier Van Holt, dit de Vanolles : 1038 — 1074. La comtesse de Brionne, née Marie-Madeleine d'Épinay : 1039 — 1075. Le cardinal d'Estrées : 1039 — 1076. Le maréchal de Balagny : 1045 — 1077. La marquise de Cœuvres, fille de Lionne : 1045 — 1078. L'abbé de La Victoire : 1046 — 1079. Le duc de Melun reçu au Parlement : 1046 — 1080. Le Parlement et les ducs et pairs : 1046.

NOTES ET VARIANTES

MÉMOIRES DE SAINT-SIMON

Notes et variantes

1053

ADDITIONS DE SAINT-SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU

Notes et variantes

1510

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

Ce volume contient :

**LES « MÉMOIRES »
DE SAINT-SIMON**

*du début de l'année 1711
jusqu'à l'année 1714*

(« Noir dessein du duc du Maine »)

Appendice :

Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau

Notes et variantes par

Yves Coirault,

professeur à l'université de Paris-Sorbonne.